

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

Mercredi 27 juin 2018

À 18H00

À Brouvelieures (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille dix-huit et le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Brouvelieures, sous la présidence de M. Philippe GEORGEL.

Nombre de délégués en exercice : 56

Nombre de délégués présents : 36 puis 37 à compter du point N°32, puis 38 à compter du point N°35

Nombre de délégués votants : 38 puis 39 à compter du point N°32, puis 40 à compter du point N°35

Date de la convocation : 20/06/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : Absent excusé, représenté par M. Philippe GEORGEL, 1^{er} vice-Président

Les Vice-Présidents : M. Christian BISTON, M. Jacques SIMEON,

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Bernadette POIRAT, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, M. Philippe GERMAIN (procuration de M. Yves BONJEAN), M. Joseph MORIN, Mme Delphine GREVISSE, Mme Michèle CLAUDEL, Mme DIDIER Marie Josée, Mme Michèle PELTIER, M. Jean-Louis MENTREL, M. Joël MANGEL, Mme Anne HISLER, M. Michel HOUOT, M. Éric AUBRY, M. Christian TARANTOLA, M. André BONNET, M. Jacques ANSEL, M. Guy DELAITE, Mme Krista FINSTAD-MILLION, Mme Sandrine GEORGE, Mme Anne-Marie HUERTAS (procuration de M. SCHLACHTER), M. Lucien DEBLAY, M. Michel GREVISSE, M. François DARTOIS, M. Jean-François ROBERT, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Paul PETITDEMANGE, M. Jean-Marie MICHEL, M. Christian CLAUDON, Mme Virginie GREMILLET, M. Philippe PARADIS, M. Éric BICHOTTE, Mme Michèle RIVAT, M. Denis BERNARD, Mme Nadine MEREY, M. Stéphane RITZENTHALER, M. Hervé JULIEN,

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Odile SEURET, M. Martial HILAIRE, M. Louis DIVOUX,

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Yves BASTIEN, M. Yves BONJEAN, M. Charles SCHLACHTER,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Régis DEMENGE,

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Lionel GUIBERTEAU, M. Patrick MOULIN, Mme Catherine GAILLARD, M. Amar BOULASSEL, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, M. Christophe FIQUEMONT, Mme Marie-Noëlle ROBERT, M. René L'HOMME, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Michel BOCA, M. Jean-Noël AUGUSTO, M. Michel DAMBRINE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian BISTON est nommé secrétaire de séance.

- **Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :****FINANCES**

1. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **REFUSE** par 14 voix contre, 19 voix pour et 3 abstentions de retenir la répartition dérogatoire au 2/3 (+30%) et d'allouer des fonds de concours aux communes selon un règlement à rédiger. C'est donc la répartition de droit commun qui s'applique.

2. Taux d'imposition des taxes « ménages » pour l'année 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** les nouveaux taux tels que figurant ci-dessous :

Taxes	Taux d'imposition votés en 2017	Taux votés lors du CC du 11/04/2018 = Augmentation différentielle		Taux proposés = Augmentation proportionnelle	
		Taux d'imposition	Produit fiscal attendu	Taux d'imposition	Produit fiscal attendu
Habitation	4,91 %	5,60 %	716 408 €	5,39 %	689 543 €
Foncier bâti	2,42 %	2,42 %	289 892 €	2,66 %	318 641 €
Foncier non bâti	6,43 %	7,33 %	40 703 €	7,06 %	39 204 €
		TOTAL	1 047 003 €	TOTAL	1 047 388 €
		Différence par rapport à 2017	+ 67 470 €		+ 67 855 €

Budget Principal :

3. Adoption du Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif 2017 relatif au budget Principal.

4. Adoption du Compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes pour le même exercice.

5. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Article 001 (I-R) excédent reporté : 181 302.06 €
- Article 1068 (I-R) affectation à l'investissement : 19 129.09 €
- Article 002 (F-R) excédent reporté : 902 770. 27 €

Budget annexe Assainissement :

6. Adoption du Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif 2017 relatif au budget annexe Assainissement.

7. Adoption du Compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes pour le même exercice

8. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Article 001 (I-D) déficit reporté : 229 716.19 €
- Article 1068 (I-R) Affectation à l'investissement : 269 853.08 €

Budget annexe Ecole des arts vivants :

9. Adoption du Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif 2017 relatif au budget annexe Ecole des arts vivants.

10. Adoption du Compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes pour le même exercice.

11. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Article 001 (I-R) excédent reporté : 28 877.67 €
- Article 002 (F-R) excédent reporté : 1 724.95 €

Budget annexe Repas :

12. Adoption du Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2017 relatif au budget annexe Repas.**

13. Adoption du Compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes pour le même exercice.**

14. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :**

- Article 001 (I-R) excédent reporté : 14 640.38 €
- Article 002 (F-R) excédent reporté : 2 223.92 €

Budget annexe Bâtiments économiques :

15. Adoption du Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2017 relatif au budget annexe Bâtiments économiques.**

16. Adoption du Compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes pour le même exercice.**

17. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :**

- Article 001 (I-D) déficit reporté : 91 947.85 €
- Article 1068 (I-R) affectation à l'investissement : 117 169.60 €

Budget annexe Lotissement – ZAE de Laveline-devant-Bruyères

18. Adoption du Compte administratif 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2017 relatif au budget annexe Lotissement – ZAE de Laveline-devant-Bruyères.**

19. Adoption du Compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la communauté de communes pour le même exercice.**

20. Affectation des résultats 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :**

- Article 001 (I-D) déficit reporté : 17 167.25 €
- Article 002 (F-D) déficit reporté : 12 239.10 €

21. Décision modification n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE de modifier les crédits comme suit :**

FONCTIONNEMENT	
	Dépenses
Article 605	+ 0.20 €
Article 002	- 0.20 €
Total	0.00 €

Les écritures présentées sont équilibrées.

RESSOURCES HUMAINES

22. Suppression du grade d'adjoint administratif correspondant à un emploi permanent de responsable des services à la population

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2018.**

23. Suppression du grade technicien principal de 2ème classe correspondant à un emploi permanent de technicien en assainissement – voirie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2018.**

24. Suppression du grade d'animateur principal de 1ère classe correspondant à un emploi permanent de coordinatrice enfance-jeunesse

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{ER} juillet 2018.

25. Suppression du grade de rédacteur principal de 1ère classe correspondant à un emploi permanent de responsable administratif

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 02 août 2018.

26. Suppression du grade d'ingénieur correspondant à un emploi de chargé de mission développement durable

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{ER} juillet 2018.

27. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, un ratio commun à tous les cadres d'emplois, fixé à 100 %, relatif à l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

28. Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54,
- d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

TRAVAUX

29. Achat du terrain pour la construction de la STEP à Lépages-sur-Vologne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'achat dudit terrain pour la somme de 5 000 €, et AUTORISE le Président à signer l'acte notarié et à engager toutes démarches nécessaires pour l'achat du terrain.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

30. Valorisation des arbres remarquables – Validation du projet (LEADER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de valorisation des arbres remarquables, VALIDE le plan de financement suivant :

Montant total du Projet	Financement LEADER	Autofinancement
100%	80%	20%
32 870 €	29296 €	6574 €

Et INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

31. Adhésion au groupement de commande étude de gouvernance GEMAPI Moselle Amont

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commande GEMAPI et AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants.

32. Mise en place d'un groupement de commande pour les travaux de restauration du Durbion

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commande pour les travaux de restauration du Durbion et AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants.

33. Mise en place d'un groupement de commande pour la réalisation d'étude pour la gestion des espaces verts

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, le projet de création d'un groupement de commande pour la réalisation d'études pour la gestion des espaces verts.

34. Validation du contrat de territoire 2018-2020 avec le Conseil Départemental des Vosges

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité, le contrat de territoire 2018-2020 avec le Conseil Départemental des Vosges.

ECONOMIE

35. Réforme de la taxe de séjour : modification du taux pour les hébergements non classés

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE les modalités d'application de la taxe de séjour,

et FIXE sur proposition de la commission économie le pourcentage de la taxation proportionnelle pour les hébergements sans classement ou en attente de classement à 4%.

36. Modification du projet de règlement « aides aux acteurs économiques » et signature d'un avenant avec la Région

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le projet de règlement et AUTORISE le Président à signer avec la Région Grand Est l'avenant à la convention d'autorisation de financements complémentaires des EPCI.

37. Validation du projet canoë

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Président à déposer un dossier de candidature pour le projet de parcours canoë sur la Vologne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

CADRE DE VIE

38. Subvention aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2018 de la communauté de communes et DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 15 700 €, répartie comme suit :

➤ Association 1,2,3 Ecoles	500 €
➤ Association pour l'animation de Gugnécourt et des environs (AAGE)	350 €
➤ Association Les Amis de la Santé de Destord	600 €
➤ Association Créateurs de solidarité (étudiants CFR de Gugnécourt)	500 €
➤ Association Arts -Traditions – Artisanat	2 000 €
➤ Association La Charlemagne	250 €
➤ Association Les Petits Débrouillards Grand Est	2 000 €
➤ Association Compagnie Philippe Roussel	1 500 €
➤ Association Stade Municipal Bruyérois	500 €
➤ Association Familiale de Lépages et des Villages environnants	2 000 €
➤ Association Musique de Grandvillers	1 000 €
➤ Association Amicale Sportive et Culturelle	500 €
➤ Association Racines de Bruyères et sa région	2 000 €
➤ Association Moto Club de Saint-Dié-des-Vosges	2 000 €

39. Ecole des Arts, Vallons des Vosges – Modification des tarifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs de l'Ecole des Arts, Vallons des Vosges tel qu'indiqué ci-dessous :

Cotisation annuelle par élève ----- 20 €

Cotisation annuelle par famille ----- 40 €

HABITANTS DE LA CCB2V

Discipline	Tarif forfaitaire annuel	Répartition des règlements		
		1 ^{er} acompte	2 ^e acompte	3 ^e acompte
Danse / théâtre	147€	49€	49€	49€
Musique + Formation Musicale	213€	71€	71€	71€
Choeurs / Eveil	40€	-	-	-
Pratique collective seule (musiques actuelles/traditionnelle/accompagnement chants)	102€	34€	34€	34€
2 ème instrument	102 €	34€	34€	34€

HABITANTS HORS DE LA CCB2V

Discipline	Tarif forfaitaire annuel	Répartition des règlements		
		1 ^{er} acompte	2 ^e acompte	3 ^e acompte
Danse / théâtre	195€	65€	65€	65€
Musique + Formation Musicale	276€	92€	92€	92€
Choeurs / Eveil	40€	-	-	-
Pratique collective seule (musiques actuelles/traditionnelle/accompagnement chants)	138€	46€	46€	46€
2 ème instrument	138€	46€	46€	46€

TARIF DEGRESSIF HABITANTS DE LA CCB2V

Discipline	1 ^{er} enfant inscrit et adulte	2 ^e enfant inscrit	3 ^e enfant inscrit et plus
	Plein tarif	-25%	-50%
Danse / Théâtre	147€ (3x49€)	110,25€ (3x36,75€)	73,50€ (3x24,50€)
Musique + Formation musicale	213€ (3x71€)	159,75€ (3x53,25€)	106,50€ (3x35,50€)
Choeurs / Eveil	Pas de tarif dégressif		
Pratique collective seule (musiques actuelles/traditionnelle/accompagnement chants)	102€ (3x34€)	76,50€ (3x25,50€)	51€ (3x17€)

Communication de décisions**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et n°07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- ✓ Convention de mise à disposition d'un local de la mairie de Docelles à la CCBV pour la MSAP de Docelles.

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 29/06/2018

Le Vice-Président,

Philippe GEORGEL